

## **Compte rendu du CSAL du 14/06/2024**

Le Comité social d'administration locale (CSAL) de la DIRCOFI Ile-de-France s'est réuni en formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail le 14 juin 2024. La CFTC Finances publiques vous rend compte de cette instance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1/ Approbation des PV du CSAL FS des 12 mars et 2 avril 2024 (pour avis)**

Approbation des PV des réunions de CSAL FS – Vote favorable ;

#### **2/ Proposition et adoption de dépenses suite à préconisations d'aménagement de poste (pour avis)**

Proposition de quatre aménagements de postes :

Achat de deux souris verticales et deux fauteuils pour des agents de la DIRCOFI, sur préconisation du médecin de prévention. Deux devis ont été examinés pour les deux fauteuils (590 € pour le premier devis et 827 € pour le deuxième devis). Le fournisseur LDLC pro propose deux chaises ergonomiques REKT RGO à 414 € HT par unité. Le fournisseur MANUTAN propose deux fauteuils de direction ergonomique à dossier haut en maille pour 295 € HT par unité. Les représentants des agents ont voté pour le devis du fournisseur Manutan.

#### **3/ Proposition et adoption de dépenses de formations SST financées par la FS (pour avis)**

Mme Nawel Boucham, animatrice de la politique ministérielle de prévention Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne (Sous-Direction des politiques sociales et conditions de travail de la DGFIP) a participé à ce CSAL afin de présenter le plan de formation proposé.

Les formations proposées sont maintenues dans leur principe, sous réserve d'écarter les doublons entre les formations qui incluent les gestes de secourisme. Plan de formation adopté par vote des représentants des agents.

#### **4/ Réaménagement des locaux occupés par le pôle pénal (pour avis)**

L'analyse du projet par l'ergonome du projet d'aménagement des locaux du pôle pénal d'Ile-de-France, communiquée le 28 mars 2024, a été examinée dans le cadre d'un débat entre les élus des agents et la Direction. La Direction précise que le réaménagement des espaces est pensé dans le cadre d'un régime de télétravail, d'adaptation au bruit et à la régulation de la chaleur dans les espaces de travail.

Un compromis a été obtenu par les agents du Pôle pénal sur la disposition des bureaux en marguerites. Une marguerite a été retenue, après un projet initial en prévoyant deux.

Les espaces ont été élaborés par un architecte en concertation avec un ergonome, accompagnement demandé par les représentants des agents. Le projet a été présenté aux agents pour recueillir leur avis.

Les travaux n'entraînent pas de réduction sensible des superficies occupées par le PPI (14 agents), en termes de ratio individualisé de surface (10 m<sup>2</sup> par agent). Le changement résultant de ce réaménagement concerne la disposition des bureaux et la création d'un espace de travail ouvert et commun.

La Direction a précisé qu'un système de renouvellement de l'air adapté sera installé, conformément aux normes en vigueur.

#### **5/ Examen des fiches de signalement (pour information)**

Trois fiches de signalement ont été examinées. Les agents auteurs des fiches ont été reçus par le service RH et la Direction.

Les élus du CSAL en formation spécialisée ont été informés du contenu de ces fiches de signalement, qui confirment la réalité des risques et des difficultés rencontrés par les agents du contrôle fiscal dans l'accomplissement de leur mission au quotidien.

La Direction a rappelé que la plateforme PROS-CONSULTE ([www.pros-consulte.com](http://www.pros-consulte.com)) est mise à disposition par téléphone, pour les agents, afin qu'ils puissent échanger de manière anonyme, sur leur éventuel mal-être professionnel et les risques psycho-sociaux.

#### **6/ Tableau de bord de veille sociale (année 2023) et observatoire interne de la DIRCOFI Ile-de-France (pour information)**

Le Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) est un outil de prévention et d'évaluation des conditions de vie au travail (CVT), en ce qu'il synthétise des informations permettant de mesurer les difficultés auxquelles les services sont confrontés. Il fournit un constat objectif permettant d'identifier des situations à risques, de suivre leur évolution et d'agir en conséquence.

Sur l'année 2023, le taux de rotation des agents a augmenté par rapport aux années précédentes.

L'Observatoire interne pour l'année 2023, une enquête annuelle qui permet aux agents de s'exprimer de façon anonyme sur leurs conditions de travail et leur environnement professionnel (modes de collaboration, télétravail, équilibre vie professionnelle/vie personnelle, reconnaissance du travail...). Chaque agent de la DGFIP a été invité à répondre en février aux questions de cet observatoire.

A la question posée dans le cadre de l'observatoire 2023, 56 % des agents de la DIRCOFI IDF répondant à la question « *Au sein de votre direction, quelles sont les actions prioritaires à mener aujourd'hui pour améliorer les modes de fonctionnement et les conditions de travail des agents ?* », ont exprimé les cinq priorités suivantes (verbatim écrits) :

1. Revalorisation des salaires, prise en compte de l'inflation ;
2. Fiabiliser, améliorer les outils informatiques et collaboratifs;
3. Simplification des process, des règlements et législation;
4. Ecoute et prise en compte du terrain;
5. Plus de perspectives de carrière ;

Le sujet de la rémunération et de la pression des objectifs a été abordée dans les débats.

**Le sujet du taux de mutation des effectifs a été argumentée entre la Direction et les organisations syndicales. Celles-ci, dont la CFTC Finances publiques, considèrent que les faits et données remontées par les agents expliquent le taux élevé de mutation par l'intensité des risques psycho-sociaux, résultant des spécificités du métier mais aussi de la nature des objectifs annuels. Un travail est à faire pour améliorer les conditions de travail des agents.**

#### **7/ Retour sur l'exercice incendie du 23 avril 2024 (pour information) :**

L'évacuation du bâtiment a pu être réalisée en cinq minutes sept secondes.

#### **8/ Le déroulement des Jeux Olympiques :**

La Direction, suite à la note publiée le 6 juin 2024, a précisé les modalités de fonctionnement durant la période du 15 juillet au 8 septembre 2024.

L'immeuble de la Direction restera ouvert. Il est cependant en zone rouge durant les Jeux Olympiques du 26 juillet au 11 août et les Jeux Paralympiques du 28 août au 8 septembre.

Les agents pourront être placés en télétravail cinq jours par semaine, sur décision du chef de service, du 15 juillet au 8 septembre, « *sous réserve des nécessités des services* » (Cf. Note de service du 06/06/2024).

Les agents qui ne disposent pas de convention de télétravail pourront être placés en télétravail exceptionnel si les circonstances l'exigent.

**En cas de question notamment en matière de télétravail durant la période des jeux, il faut se reporter à la note RH du 6 mars 2024. N'hésitez pas en cas de doute ou de problème à prendre contact avec votre représentant de la CFTC DGFIP**

**Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.  
N'hésitez pas à les contacter : [cftc.dircofi-idf@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.dircofi-idf@dgfip.finances.gouv.fr)**